

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron**

Communauté de communes de l'île d'Oléron, le 22 mars 2018

LISTE DE PRESENCE**Membres du GAL excusés :**

- Stéphane BONNEAU, Chargé de mission – CCI de La Rochelle
- Nicolas LYONNET, Commission mixte Culture
- Grégory GENDRE, Vice-Président – PÉTR du Pays Marennes Oléron
- Paul MOUSSET, Eleveur
- Charles BERTRAND, Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge
- Pierre-Luc ALLA, Directeur - coopérative Viti Oléron
- Emmanuel DURAND, Conseiller et formateur – Association 2Venirs
- Olivier POITEVIN, Directeur – GLEMO
- Sylvie LECHEVALLIER, Directrice - COBEMO
- Elvina MARCOULY-JOUX, Directrice - CLLAJ 17
- Mathieu GILLES, Chargé de développement - MO-TV
- Jean Baptiste BONNIN, Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron
- Evelyne CHAUSSADE, Directrice - ADCR/ADEF+
- Lionel PACAUD, Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes
- Frédéric GORICHON, Président – Association éleveurs du marais de Brouage
- Christian MONIER, Chef d'entreprise industrielle - Ocqueteau SA
- Vincent LIBNER, Vice-Président – coopérative Viti Oléron
- Florence DORMIEUX, Coordinatrice - CLIC Oléron
- Carole MACKOWIAK, Coordinatrice – IRFREP
- Line SOURBIER, Chargée de mission - ATELEC
- Elsa DUJOURDY, Coordinatrice, Roule ma Frite 17
- Pauline MAILLE, Chef de service ESAT – Navicule Bleue

Personnes associées présentes :

- David COUTURES, Chef du Pôle Intercommunalité et développement économique - Sous-Préfecture de Rochefort
- Jean-Claude MERCIER, Directeur – PÉTR du Pays Marennes Oléron
- Cynthia NERET, Directrice – Agence Pôle emploi de Saint-Pierre d'Oléron

	Titulaires			Suppléants		
Collège public	Président - Pays Marennes Oléron	Mickaël VALLET	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT	
	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT		Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE	
	Vice-Président – CdC île Oléron	Jean-Michel MASSE		Représentant – CdC île Oléron	Micheline HUMBERT	
	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET	Présent	Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU	
	Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Présent	Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSSEC	
	Provisseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON		Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	Présent
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Présent	Directrice - CRPMEM	Laurie DURAND	
	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU	Présente	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	
	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN	Présent	Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY	
Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET		Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS		
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET		Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		Adhérente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	Présente
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND		Chef d'entreprise industrielle - Ocqueteau SA	Christian MONIER	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Présent	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	Présent	Chef d'entreprise - Camping La Brande	Alain BARCAT	
	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président – coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Conseiller et formateur – Association 2Venirs	Emmanuel DURAND		Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX	
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN		Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER		Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	Présent
	Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX		A pourvoir		
	Directrice – Mission Locale Rochefort Marennes Oléron	Barbara DAMAS	Présente	Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	
	Chargé de développement - MO-TV	Mathieu GILLES		Vice-Présidente – Association Le LOCAL	Giselle MESPLE CLOTTEAU	Présente
	Coordinateur - CPIE Marennes-Oléron	Jean Baptiste BONNIN		Coordinatrice, Roule ma Frite 17	Elsa DUJOURDY	
Directrice - ADCR/ADEF+	Evelyne CHAUSSADE		Chef de service ESAT – Navicule Bleue	Pauline MAILLE		
Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD		Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES	Présente	

QUORUM

A l'ouverture de la séance, le double quorum a été atteint, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Règle du double quorum	Comité du 29 juin 2017
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 13 Votants: 14 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 7 Votants: 7

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. Annexe n°1), une présentation a été effectuée suivant l'ordre du jour suivant :

1. Point sur l'avancement du programme
2. Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité
3. Coopération Francophonie : bilan et perspectives
4. Informations diverses

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Valérie ILLY ayant quitté ses fonctions de directrice de l'agence Pôle-emploi de Saint-Pierre d'Oléron, il est proposé que Cynthia NERET, qui l'a remplacé depuis le 01 mars 2018, prenne sa place au sein du GAL.

RESULTAT DU VOTE :

→ LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ACTUALITÉ DU PROGRAMME - LES NOUVELLES DE L'AUTORITÉ DE GESTION

Éléments de présentation

- Fin 2017 – début 2018 : Premières programmations et premières signatures de convention pour les PdP
- Signature d'avenants à la convention relative à la mise en œuvre du programme (changement de périmètre, modifications de fiches-actions, circuits de gestion,...)
 - Priorité de l'Autorité de Gestion depuis juin 2017
 - Discussions (complexes) entre la Région et l'ASP pour préparer la signature de la 1^{ère} série d'avenant (changement de périmètre seulement)
 - Préalable pour l'ASP avant d'envisager les premiers paiements
- Transfert de l'instruction des dossiers de la DDTM à la Région entre 2018 et 2019
 - Programmation des nouveaux dossiers interrompue
 - Problème de moyens dans les DDT(M) pour instruire les dossiers → internalisation de l'instruction par la Région
 - Elaboration en cours d'une ligne de partage entre les dossiers restant en DDT(M) et ceux transférés à la Région

Éléments du débat :

Christian GUIGNET qualifie cette situation d'aberrante et rappelle que certains porteurs de projet attendent depuis deux ans.

Après avoir longtemps attendu la signature de la convention, Mickaël VALLET constate que le GAL continue d'avancer plus vite que la « machine » mais rappelle que le GAL n'est pas décisionnaire sur ces aspects-là.

Michaël SPADA informe que l'association LEADER France a rencontré le cabinet du Premier Ministre pour demander la mise en place d'un plan de sauvegarde du programme LEADER pour cette période de programmation. Le problème est donc connu et porté à l'échelle nationale.

Christelle MENENEAU demande si c'est une problématique typiquement française ou si c'est un problème que rencontrent également les autres Etats membres.

A cette question, Mickaël VALLET répond que c'est un problème franco-français. Il ajoute que sur le précédent programme, les problèmes d'interprétations des règlements étaient des problèmes français. En effet, dans un premier temps les GAL ont appliqué ce qu'ils avaient compris des règlements européens puis le Ministère de l'Agriculture, en charge de la mise en œuvre, a revu certains aspects en cours de programme (ex : convention avec les financeurs récurrents etc.). Ne remettant pas en cause le fait qu'il faut établir des règles, Mickaël VALLET ne comprend toutefois pas les craintes des autorités de gestion.

A cela s'ajoute, selon l'animateur, des difficultés à travailler ensemble entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ASP.

Pour les dossiers ayant fait l'objet d'une signature de convention, Cécile NADREAU demande à quel horizon les porteurs de projets peuvent espérer le versement de leur subvention.

L'animateur annonce que la Région Nouvelle-Aquitaine ne se prononce plus sur des délais et n'a notamment pas annoncé que les premiers paiements auraient lieu en 2018.

Cécile NADREAU s'interroge sur le retour à avoir auprès des bénéficiaires du programme.

Michaël SPADA répond que depuis le début de la nouvelle programmation, la cellule technique indique aux porteurs de projet qu'ils doivent être en mesure de se lancer sans le financement européen. La cellule, de son côté, s'engage à faire le maximum pour que le projet soit soutenu localement.

Mickaël VALLET rappelle que le GAL a adressé un courrier précisant l'ensemble des préoccupations et difficultés rencontrées. Il indique que la Région a répondu sur certains aspects et travaille sur d'autres. Force est de constater qu'il y a un véritable problème d'ingénierie.

Cécile NADREAU demande si les banques prennent le relais.

Christian GUIGNET fait remarquer que ces retards engendrent pour les entreprises privées une perte de crédibilité auprès des établissements bancaires. Les banques étudient les projets sans la subvention européenne. Le LEADER apparaît alors comme un effet d'aubaine et non pas comme un effet levier.

Mickaël VALLET considère que le principal problème c'est l'efficacité en termes de développement économique. Il émet l'idée de faire à nouveau part à la Région des préoccupations et difficultés du territoire, éventuellement en s'associant avec nos voisins.

L'animateur indique s'être rendu le 15 mars dernier à un comité d'animation, organisé par la Région, avec pour ordre du jour notamment l'état d'avancement des programmes européens. A cette journée, plusieurs animateurs du programme LEADER étaient également présents. Il estime qu'il y a un terrain favorable pour éventuellement structurer à nouveau une réponse collective.

Christel MENENTAU demande s'il n'existe pas une possibilité de solliciter une commission parlementaire sur ce sujet.

Mickaël VALLET répond qu'il s'agit d'une question de moyen en Région. Il propose de faire un point sur ce sujet avec l'équipe technique et de revenir sur le sujet au prochain comité de programmation. Il note que l'association LEADER France s'est fortement mobilisée sur ce sujet (Rencontre avec le cabinet du Premier Ministre, Défense des principes fondateurs du programme LEADER et milite pour que le programme soit toujours présent dans la prochaine programmation (2021-2027)).

3. ACTUALITE DU PROGRAMME - CONSOMMATIONS POTENTIELLES AU 11 JANVIER 2018

Eléments de présentation

Remarque : les montants comprennent les projets programmés et les projets vus en opportunité.

Enveloppe totale	Enveloppe pré-consommée (programmation et opportunité)	Portage CdC IO	Portage CdC IO + communes	Rayonnement IO (public et privé)	Portage CdC BM	Portage CdC BM + communes	Rayonnement BM (public et privé)	Portage PMO	Rayonnement PMO (public et privé)
1 505 135 €	822 659 € (55%)	188 955 €	234 975 €	270 484 €	71 760 €	179 025 €	270 841 €	199 497 €	281 334 €
% par rapport à l'enveloppe pré-consommée		23%	29%	33%	9%	22%	33%	24%	34%

Eléments du débat :

Pas de commentaire

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR AVIS EN OPPORTUNITE

1. ACQUISITION D'UNE SERRE MULTICHAPELLES, DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE MARAICHAGE BIO

Maitre d'ouvrage :	Samuel PARENT
Coût total du projet :	51 750 € HT
Montant LEADER sollicité :	12 420 € soit 10,4% de la fiche « N°1 - Soutien aux circuits-courts et productions locales »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer des serres « tunnels » par une structure en acier haute - Rationaliser la production: surface mieux exploitée, légumes plus précoces - Gagner en confort de travail - Augmenter la production et donc le chiffre d'affaires
Analyse du projet par le CoPrep :	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a fait l'objet d'une visite sur place par les membres du CoPrep (pas de travail sur la notation par les membres) - Note du PdP du 18 points. Révision proposée à 15 points par l'équipe technique (-1 point pour le rayonnement et -2 points pour l'effet levier le projet se faisant même sans le LEADER)

Remarques du Comité :

Alain BOMPARD, suite à la visite sur place de l'exploitation, indique que l'entreprise lui semble être stable, sérieuse et entreprenante. Il ajoute que cette entreprise qui diffuse localement des produits de qualité lui a fait la meilleure des impressions.

Cécile NADREAU est étonnée par l'absence d'un argument dans la présentation : la volonté de pérenniser l'emploi d'un salarié à l'année. Elle explique qu'en l'absence de complément d'exploitation (ex : vignes ou céréales), il est compliqué pour les maraichers en raison de la très forte saisonnalité de l'activité de conforter un emploi à l'année. Elle sait que l'une des idées qui motive son projet est de pouvoir lisser sa production de manière à conforter l'emploi d'un salarié à l'année.

Michaël SPADA indique que cet argument ne figure pas dans le dossier écrit. Il ajoute que lors de la visite Samuel PARENT a rapidement évoqué, de façon prudente, que le projet aurait un impact sur ses salariés.

Alain BOMPARD ajoute que le projet aura un impact principalement sur la rentabilité de l'exploitation. Actuellement, les serres dont il dispose ne sont pas automatisées ce qui est couteux en termes de temps et de gestion. À l'inverse, la serre multichapelles qu'il envisage d'acquérir est automatisée. Cela lui offrira à la fois un confort d'exploitation mais aussi des possibilités de dégager du temps pour d'autres activités (ex : projet sur des marchés etc.).

Nicolas DUBOIS demande si le porteur de projet a évoqué le delta qui pourrait faire plus que doubler le coût de son investissement (de 50K € à 108K€) à savoir le montage de la serre par le fournisseur.

L'animateur explique qu'il est apparu clairement au cours de la visite qu'il assurerait lui-même le montage de l'installation.

Philippe BOUDEAU demande si le maraicher a une réelle volonté de travailler principalement sur le marché local.

Cécile NADREAU indique qu'il écoule toute sa production localement : vente directe via son point de vente sur l'exploitation (ouverture saisonnière) et présence au marché de Saint-Pierre d'Oléron de mars à novembre, vente de fraises au LECLERC (qui pourrait lui en commander 10 fois plus). En outre, au sein de MOPS c'est un des principaux contributeurs dans l'approvisionnement des cantines scolaires (il consacre 5% de ses quantités produites à l'approvisionnement de la restauration collective). L'idée à travers ce projet de serres multichapelles c'est aussi d'avoir plus de matière à livrer aux cantines.

Philippe BOUDEAU revient sur l'emprise au vent et fait le constat qu'il faut simplement espérer que la serre tiendra en cas de fortes tempêtes.

Cécile NADREAU indique que les constructeurs avancent comme argument le fait que dans le sud il y a beaucoup de vent et qu'aucune serre n'est à ce jour tombée. A contrario, des expériences montrent l'inverse. Elle ajoute que sur l'île il y a des multichapelles qui tiennent (la Pépinières Coindet à Saint-Pierre d'Oléron et la pépinière de Saint Denis D'Oléron)

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 15 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DE L'EQUIPE TECHNIQUE	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

2. ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON EN FAVEUR DES CIRCUITS-COURTS ET DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	141 000 € TTC
Montant LEADER sollicité :	40 000 € soit 33 % de la fiche « N°1 - Soutien aux circuits-courts et productions locales »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part des achats de produits de proximité par la restauration collective et notamment les restaurants scolaires de l'île - Maintenir les activités primaires sur le territoire en créant de nouveaux débouchés pour les agriculteurs oléronais et favoriser les nouvelles installations
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> - Projet complètement inscrit dans le champ de la FA1 - La description du projet met en évidence une 1^{ère} phase de diagnostic de l'offre et de la demande présente et potentielle suivi d'une 2^{ème} phase de mise en œuvre de l'action sur 2 ans après accord des communes. Le CoPrep propose de se limiter au financement de la 1^{ère} phase avant d'envisager un soutien pour la mise en œuvre de l'action avec les communes et les producteurs - Interrogation sur l'absence de mutualisation avec d'autres territoires dans un 1^{er} temps. - La question de la pertinence d'ajouter la thématique de la lutte contre les friches au/à la futur(e) chargé(e) de mission a été posée - Notation du projet proposée par le CoPrep: 19 points.

Compléments apportés par Joseph HUGUES, représentant de M. MASSICOT :

Joseph HUGUES présente le contexte. L'engagement de la CdC au côté du monde agricole remonte à 2012 avec la signature de la 1^{ère} Charte de l'agriculture durable de l'île d'Oléron et la création d'un comité se réunissant plus ou moins régulièrement et permettant d'avoir un contact permanent avec le monde agricole. La volonté de développer les circuits-courts sur l'île, en particulier en matière alimentaire, était déjà inscrite dans cette charte. Plus récemment, l'agenda 21 est venu confirmer cette volonté.

En parallèle, l'île d'Oléron a participé, par l'intermédiaire du Pays Marennes Oléron, à une démarche initiée en 2010 et baptisée « Terroirs au Menu ». Cette démarche, qui a fait l'objet de financement important du programme LEADER, regroupait les territoires de Royan, Rochefort, Marennes, Oléron et de la Saintonge pour essayer de réfléchir à une échelle mutualisée sur les conditions de réussite de la mise en place d'un vrai programme favorisant les circuits courts.

Joseph HUGUES estime qu'Oléron a participé d'un peu loin à cette démarche puisque la CdC a ressenti aujourd'hui, et cela a été partagé avec les élus, que le territoire avait entre 2010-2018 beaucoup réfléchi et ouvert un certain nombre de portes. A présent, il y a unanimité de la part des élus et des populations à l'intérêt de mettre en œuvre une démarche en faveur des circuits-courts. La véritable question est : à quelle échelle ? Après avoir longuement réfléchi aux leviers et aux clés de réussite, l'île d'Oléron est persuadée qu'il faut trouver la bonne échelle de gestion afin de passer à l'action. Il indique que la CARA s'est lancée de son côté il y a 3 ans en recrutant un chargé de mission. Bien que ce ne soit pas parfait, la CARA a réussi à avancer. La CARO s'est également lancée avec la cuisine centrale dont le personnel travaille sur des groupements de commande et sur la relation avec les producteurs. Devant ces deux exemples, la CdC de l'île d'Oléron a fait le constat qu'elle avait deux options : soit elle continuait à mener des réflexions théoriques à des échelles très vastes soit elle se lançait en se donnant les moyens (recrutement d'un chargé de mission qui ira sur le terrain à la rencontre des producteurs, de la restauration collective et des infrastructures logistiques). C'est la seconde option qui a été retenue par les membres de la Commission et qui a été proposée au conseil. Le conseil a voté en janvier 2018 ce programme, avec une originalité qui est l'engagement financier des huit communes de l'île.

Joseph HUGUES rappelle les objectifs du projet : accompagner les producteurs pour les aider à se structurer et à s'adapter pour être en capacité de répondre à la demande de la restauration collective ; Aider les structures (cantines scolaires, maisons de retraite etc.) à construire des marchés sur plusieurs années de manière à garantir des débouchés à des produits qui pourraient être mis en culture par les producteurs ; réfléchir à la question de la transformation et aux ateliers de découpe.

Pour répondre aux questionnements du CoPrep concernant les friches, Joseph HUGUES ajoute que le raisonnement est global. Ainsi, travailler sur la production locale c'est aussi travailler sur la sensibilisation à la santé, à la limitation des déplacements et à la logique de lien social entre producteurs et consommateurs. Le chargé de mission devra faire ce travail de sensibilisation. Sur la question des friches, c'est un complément au travail réalisé par la chargée de mission Agriculture Durable. Ce ne sera pas l'essentiel de sa mission mais en permettant aux producteurs d'avoir des débouchés assurés à des prix d'achat adaptés cela permettra probablement de remettre en culture certaines terres qui à ce jour sont délaissées.

Joseph HUGUES indique que le projet est prévu sur trois ans ce qui est court. Il est découpé en plusieurs phases : diagnostic, structuration du groupement de commande. Il ajoute qu'un réseau, à ce jour informel, sera mis en place avec la CARA et la CARO car ces deux territoires sont prêts et organisés sur le même schéma. Il ajoute ne pas avoir eu d'échanges avec le service développement économique du bassin de Marennes mais ne croit pas que cette action soit pour l'instant prévue.

Mickaël VALLET intervient pour signaler que la question des circuits-courts est l'un des axes de travail majeur du Grand Projet du Marais de Brouage (production bovine notamment).

Monsieur HUGUES explique que la logique autour des circuits-courts prévoit que le territoire insulaire puisse aussi travailler avec des producteurs qui sont sur le bassin de Marennes, la CARO, la CARA, voire plus largement. D'après lui, il faut faire preuve de lucidité car le territoire oléronnais ne peut pas garantir, en termes de quantité et de diversité de produits, la couverture de l'ensemble des besoins oléronnais. Ainsi la production de viande bovine envisagée sur le grand Marais de Brouage est une piste qui sera explorée.

Il indique que le montant demandé a été revu à la baisse (passant de 63 000 € à 40 000 € de LEADER). En outre, contrairement aux acteurs privés, la CdC peut se permettre d'attendre le versement des aides en jouant sur sa trésorerie tout en répondant à l'enjeu de la consommation des crédits européens.

Sur le montant d'aide sollicité, il rappelle qu'à l'origine la demande portait sur un montant nettement supérieur (63 000 €) à celui demandé aujourd'hui (40 000 €). Il met en avant l'effort financier considérable effectué par la CdC (67 000 €) et les 8 communes (24 000 €) sur ce projet. Il indique entendre le fait que l'enveloppe soit limitée mais rappelle aux membres qu'ils évoquaient, en début de séance, la difficulté pour les privés d'avoir accès au crédit et les risques qu'ils encourraient en raison des retards de paiement. Enfin, il évoque les difficultés rencontrées en fin de programmation sur le programme précédent pour consommer les crédits du fait notamment du poids trop important des contraintes réglementaires.

Concernant le montant sollicité par la CCIO, Mickaël VALLET rappelle qu'au-delà de l'étroussure de l'enveloppe LEADER il est également question de l'application du seuil de vigilance. Il rappelle que sur le LEADER précédent le GAL du Pays Marennes Oléron a bénéficié des rallonges budgétaires provenant notamment de GAL qui ne parvenaient pas à consommer leur enveloppe. Il précise que sur le LEADER précédent il y a eu des problèmes au démarrage et ensuite le GAL a consommé l'intégralité de l'enveloppe (rallonges incluses).

Joseph HUGUES revient sur le fait qu'une collectivité, contrairement à des acteurs privés, peut se permettre d'attendre le versement des aides en jouant sur sa trésorerie. Cela offre également l'avantage de garantir la consommation des crédits européens.

Michaël SPADA précise avoir signalé l'existence d'un seuil de vigilance pouvant être dépassé en fonction de la volonté des membres du GAL d'aller ou non au-delà du seuil (débat suivi d'un vote à bulletin secret). Il indique que la CdC avait la possibilité de maintenir sa demande à 63 000 € mais qu'elle a décidé de revoir à la baisse le montant demandé pour qu'il corresponde au seuil.

Au-delà des échanges techniques relatifs au seuil de vigilance, Joseph HUGUES revient sur une idée évoquée en comité préparatoire à savoir : le dépôt de plusieurs demandes pour un même projet (un dossier par phase). Au vue de la lourdeur administrative, il indique que la CdC privilégie l'option consistant à déposer un seul dossier. Toutefois, si le GAL retient l'option consistant à déposer deux dossiers (avec présentation de bilan intermédiaire), la CdC serait en capacité de faire plusieurs dossiers.

Remarques du Comité :

Cécile NADREAU complète les propos de Monsieur HUGUES sur la partie agriculture et approvisionnement. Elle indique que ce projet est issu de l'expérience de MOPS et de l'expérience sur le territoire. Elle explique que ça fait bientôt 10 ans que MOPS a commencé l'aventure de l'approvisionnement en restauration collective (début en 2009 avec la commune de Saint-Pierre d'Oléron). Ensuite MOPS a été partie prenante au projet « Terroirs au Menu », qui malgré certains écueils, a apporté des éléments utiles dont certaines cantines/structures ont pu tirer profit. Depuis ce projet, les membres de l'association ont continué à militer sur le sujet en intervenant bénévolement auprès des gestionnaires de cantines et des élus. Malgré toutes ces actions (animations, rencontres, concertations, incitations), l'association s'aperçoit qu'il manque à ce jour une phase de structuration entre la partie approvisionnement et la partie restauration collective. Elle ajoute que du côté de la restauration, les acteurs ont des difficultés à s'organiser pour la création d'un groupement. Elle pense qu'ils sont aussi en attente d'avoir un fédérateur entre eux et un fédérateur entre les différentes professions concernées. Elle indique que les producteurs sont en capacité de produire mais ils ont besoin de visibilité et de certitudes (ex : commandes devant être passées 18 mois à l'avance du fait des délais de mise en production). Si l'aspect contractualisation et marché public est très contraignant, il présente l'avantage de fidéliser et d'engager les deux parties. Ce travail, qui représente énormément de temps et de connaissances, est nécessaire pour que l'association puisse continuer notamment dans le rayonnement car le territoire oléronnais n'est pas autosuffisant en termes de production. Elle indique qu'il y aura des actions sur les collègues extérieurs qui sont à même de venir livrer sur l'île (bassin de Marennes, Royan et

Rochefort). Elle ajoute que l'association est déjà en lien avec les producteurs de la CARA et les producteurs du cercle d'échanges (CEMES-CESAM). Aujourd'hui, il y existe d'importants freins, et si on souhaite généraliser l'approvisionnement local dans les cantines, les maisons de retraite et les hôpitaux, il faudra notamment pallier à ce manque de structuration. La CdC de l'île d'Oléron a envie d'accompagner et d'aider MOPS et pour cela il faut des moyens financiers.

Roberto CASTILLO évoque le fait que le secteur privé est également sensibilisé à cette démarche et reprend l'exemple de la formation de cuisiniers, organisée depuis 2 ans par Hommes & Savoirs en partenariat avec le réseau MOPS. Il évoque le fait que l'an dernier, suite à l'arrêt d'une productrice oléronnaise, il a été nécessaire de faire appel à un producteur de Sablonceaux pour s'approvisionner en kiwi. Il indique que dans le cadre de cette formation, des acteurs du territoire (12 cuisiniers cette année) ont été sensibilisés aux circuits-courts et que 88% des achats en matières premières ont été fait sur le territoire notamment via MOPS. Ainsi, force est de constater que tout un travail est mené dans le secteur privé et non pas uniquement dans la restauration collective. Dans le réseau Assiettes Saveurs, avec qui a été montée la formation, il y a également une forte sensibilité à cette démarche. Enfin, il indique qu'il y a plusieurs points de performance qui peuvent encore être amélioré à l'instar de l'aspect lié au compost.

Joseph HUGUES évoque le fait que la Régie Oléron Déchets, qui est engagée dans un programme « Oléron Zéro Déchet », va accompagner cette démarche pour limiter le gaspillage alimentaire et mettre en place le compostage collectif dans les unités de restauration collective (restaurant scolaire, résidences de vacances ou encore chez APO etc.).

Roberto CASTILLO ajoute que, dans le cadre de la formation, les cuisiniers bénéficient d'une journée de sensibilisation à la gestion des déchets. Cette dernière est organisée par Roule Ma Frite.

Philippe BOUDEAU annonce ne pas comprendre la partie du projet concernant les friches car d'après lui un défrichage peut être considéré comme une aide à l'installation. En revanche, s'il y a un programme plus grand pour travailler sur l'ensemble des friches oléronnaises, il estime que cela devrait faire l'objet d'un autre projet à part entière.

Joseph HUGUES indique qu'il existe un autre projet autour de la reconquête des espaces délaissés. Toutefois, la CdC a souhaité faire apparaître les friches car le chargé de mission va s'impliquer, à travers la démarche de développement des circuits-courts et l'accompagnement à la mise en production, dans la réflexion de résorption des terres en friche. Ce ne sera pas le cœur de son métier mais la personne recrutée va intervenir dans la facilitation de la reconversion de la remise en culture de terres en friche.

Cécile NADREAU estime que la gestion a pour vocation de créer des unités de production et donc de rechercher du foncier et de créer des îlots de production prenant en compte également les problèmes de l'eau et d'accès. L'idée consiste à défricher une zone uniquement si elle est destinée à être mise en culture / à l'installation d'une personne.

Alain BOMPARD rappelle qu'au cours du comité préparatoire ce sujet a suscité beaucoup d'interrogations, sans remettre en question le bienfondé de cette opération. En effet, si le Comité a conscience de l'importance que revête la thématique des circuits-courts, il s'est longuement interrogé sur la méthode et plus particulièrement sur les deux phases car les résultats du diagnostic (phase 1) conditionnent la faisabilité de la mise en œuvre (phase 2). Le diagnostic a pour vocation de traiter de nombreux sujets complexes (l'offre et de la demande, la coordination entre les acteurs, la logistique etc.) et le fait d'engager de l'argent public sur l'ensemble du projet alors qu'il y a une incertitude sur les résultats du diagnostic a suscité des débats. Même s'il a bien conscience de la difficulté que représente le montage de deux dossiers distincts, Alain BOMPARD considère qu'il est difficile de s'engager sur une seconde phase de mise en œuvre du projet sans connaître à priori les résultats du diagnostic.

Joseph HUGUES répond que les fonds LEADER ne seront pas versés si l'opération n'est pas réalisée car les paiements sont conditionnés à la présentation de justificatifs. Ainsi, de ce point de vue, le risque pour le GAL est quasi nul. Concernant le phasage de l'opération, il indique qu'il a été présenté ainsi car il est difficile de travailler autrement. En outre, quel que soit les freins (logistique, réglementaire, volonté des acteurs de travailler ensemble), le plus important réside dans le fait que le territoire progressera. Aujourd'hui, la relation entre la restauration collective et les producteurs locaux existe mais elle est limitée car c'est du gré à gré. Par exemple, les communes de Dolus et de Saint-Pierre travaillent toutes seules et à leur niveau n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble ne peuvent pas commander de grandes quantités. Joseph HUGUES insiste sur le fait qu'il y a un engagement fort de la CdC, des producteurs (agriculteurs et pêcheurs) pour mener cette action et avancer. La véritable question selon lui est de savoir quel niveau d'ambition sera atteint dans les trois ans. Pour conclure, il évoque le fait que la CCIO s'est rapprochée de la CARA, qui dans son retour d'expérience, sur ces trois dernières années, a fait part des points restants à améliorer mais également des progrès considérables réalisés au niveau de la part des circuits-courts dans la restauration collective.

Cécile NADREAU fait remarquer que le diagnostic va servir de plan de travail. En outre, en revenant sur le Marais de Brouage, elle fait remarquer qu'à ce jour les cantines (en servant entre 100/200/300 repas par jour) sont incapables de commander de la viande locale. Pour ce faire, il faudrait que les gestionnaires et/ou responsables de cantines arrivent à se fédérer pour commander une vache locale et établir leur menu en fonction des morceaux qu'ils recevraient.

Dans le cadre du projet « Terroirs au Menu », malgré les efforts du Pays Marennes Oléron pour rendre efficace les actions qui ont suivi la phase d'analyse, Mickaël VALLET estime qu'il y a certainement eu un problème au niveau de la conduite de projet de la part du Chef de file. Il ajoute que pour essayer de sortir le projet par le haut, une structure du territoire a été intégrée à l'animation du projet à savoir : le CPIE Marennes Oléron (qui a fait ce qu'il a pu). En outre, il indique qu'il y a eu des résultats importants notamment pour nourrir la politique sur la cuisine centrale de Rochefort. Enfin, si chacun peut se faire sa propre opinion concernant les moyens en termes d'ingénierie et d'échelle de réalisation du projet pour le présent projet, Mickaël VALLET estime qu'il est important pour les producteurs que le territoire ne soit pas trop circonscrit.

Jean-Claude MERCIER ajoute qu'il faut chercher le transfert des résultats oléronnais sur le reste du territoire. Il estime qu'Oléron va être obligée de travailler au-delà de son territoire et qu'elle va chercher à compléter le réseau avec la CARA et la CARO. Toutefois, il pense que l'ensemble des partenaires habituels de l'île d'Oléron (inclus bassin de Marennes) devraient être concernés par leur travail de diffusion des résultats.

Mickaël VALLET revient sur l'idée de ne pas monter plusieurs dossiers qu'il comprend. Il ajoute qu'il n'a aucun doute sur le fait qu'à l'issue du diagnostic les résultats du projet soient plus efficaces que les résultats du projet « Terroirs au Menu ».

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	13
• AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE		Abstention	0
• NOTATION DU PROJET : 19 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : Cécile NADREAU est sortie de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

3. DEUX NOUVEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE

Eléments de présentation

- GAEC Chagneaud – Agrandissement d'une salle de découpe pour renforcer l'approvisionnement de la restauration collective
- CUMA l'Oléronnaise - Investissement dans une faucheuse endaineuse pour la récolte de la luzerne porte-graine dans l'objectif de réduire l'utilisation de défoliant chimique

Eléments du débat :

Pas de commentaire sur les projets.

Christian GUIGNET, en qualité de représentant des Cigales, informe que l'association a élaboré pour les projets LEADER une solution financière pour anticiper le versement des fonds européens. En effet, elle pourrait avancer (à un taux de 0%) le montant de l'aide européenne à toute entreprise privée dans la mesure où elle aurait signé une convention.

4. ACQUISITION DE DEUX TABLEAUX NUMERIQUES INTERACTIFS (TNI) A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Maitre d'ouvrage :	Commune de Le Gua
Coût total du projet :	6 322 € HT
Montant LEADER sollicité :	5 057,60 € soit 7,8 % de la fiche « N°7 – Développement des usages numériques »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture numérique - Améliorer la motivation et l'attention des élèves et leurs résultats - Rénover les pratiques pédagogiques - Réduire l'utilisation de la photocopieuse
Analyse du projet par le CoPrep:	<ul style="list-style-type: none"> • Le TNI est un outil pédagogique reconnue par l'Education Nationale. Ainsi, les membres se demandent si c'est le rôle du LEADER de financer cet outil ou si c'est celui de l'Éducation Nationale. • Risque d'une multiplication des demandes pour ce type d'investissement provenant des écoles, collèges et lycées. • Notation du projet proposée par le CoPrep: 8 points • Une question à se poser notamment est de savoir si une pédagogie rendant l'élève plus

actif / acteur de son apprentissage repose nécessairement sur le numérique?

Remarques du Comité :

David COUTURE se demande pourquoi financer cette école plutôt qu'une autre ? Pourquoi l'Education Nationale ne participe pas au financement du projet ?

L'animateur explique que l'Education Nationale recommande ces équipements mais propose de s'orienter vers les collectivités pour leur financement. L'Education Nationale finance les contenus pédagogiques et les moyens humains mais pas les équipements matériels.

François BARGAIN, s'il n'est pas contre le numérique, indique être surpris par la demande, qui intervient dans un contexte où l'accent est mis sur un retour aux fondamentaux (écriture, calcul, lecture).

Mickaël VALLET indique que sur le plan pédagogique, il y a une véritable demande de la part des enseignants pour organiser leurs cours différemment. Il précise que les enseignants pour pouvoir utiliser l'outil doivent au préalable avoir reçu une formation spécifique. Selon lui, le TNI est avant tout un tableau auquel sont ajoutées des fonctionnalités numériques qui permettent notamment de visionner des images, de montrer des documents et d'enseigner la géométrie etc. Etant donné que cet outil est voué à se développer très largement, Mickaël VALLET exprime une certaine gêne quant au fait de financer ce type d'investissement car si le GAL fait le choix d'en financer un premier il devra ensuite financer les futures demandes qui risquent d'être nombreuses. En outre, il évoque le manque d'innovation pour le territoire car plusieurs écoles sont déjà équipées et d'autre part que l'effet levier et la note octroyée (à un point du refus) à ce type de projet sont faibles.

Giselle MESPLE CLOTTEAU considère qu'il est risqué de financer un premier TNI et de ne pas financer les suivants.

L'animateur indique que l'on pourrait éventuellement établir une liste de critères (taille de la population, taille de l'école, nombre d'élèves etc.) permettant de conserver ce dossier tout en limitant le nombre de futurs dossiers éligibles.

Pour répondre à une question de Cécile NADREAU concernant la consommation potentielle de la fiche-action N°7, Michaël SPADA indique qu'en plus de ce dossier l'Office du tourisme a déposé deux dossiers (affichage dynamique et acquisition de webcams) et MOTV a déposé un dossier (acquisition de matériel audiovisuel, dont le montant évoluera probablement à la baisse). Il indique que cette fiche-action est peu sollicitée et il estime qu'avec l'évolution probable du projet porté par MOTV le montant de FEADER consommé sur cette fiche-action pourrait passer de 91% à 50%. Il rappelle également que les fiches-actions sont fongibles entre elles.

Alain BOMPARD pense qu'il y a également une question de cohérence à avoir avec les autres projets, notamment ceux étudiés précédemment. Il rappelle qu'un projet de chambres et tables d'hôtes a été refusé pour éviter de mettre le doigt dans un engrenage potentiellement non maîtrisable. Il considère que le principe est similaire avec les TNI car il y a de nombreuses écoles sur le territoire qui pourraient être susceptibles de déposer des demandes.

François BARGAIN souhaite savoir si le porteur de projet serait prêt à accepter que le GAL contribue au financement d'un seul TNI (et non pas des deux TNI).

L'animateur répond que la commune devrait probablement accepter car la demande initiale portait sur un seul TNI.

Mickaël VALLET répond que sur le principe cela ne change pas le fait de financer ou non les TNI. Il complète son propos en faisant savoir qu'il est embarrassé par son propre choix de ne pas soutenir ce type de projet car la commune du Gua est selon lui une commune qui est vertueuse dans son approche et qui fait bien les choses aussi bien lors de la révision du PLU que sur les questions de logements ou de santé. Néanmoins de façon objective il considère que les TNI n'apportent pas un effet levier au territoire. Sinon, si plusieurs membres étaient favorables au soutien des TNI, il émet l'idée que le GAL puisse décider de consacrer un certain montant de cette fiche action aux 10 premiers dossiers déposés afin de contribuer au développement des TNI.

L'animateur propose une autre solution visant à retenir le projet du Gua et par la suite à rendre inéligible ce type de projet.

Cécile NADREAU propose de soutenir l'acquisition de TNI uniquement si c'est le premier de l'école afin de donner l'impulsion à l'établissement.

L'animateur précise que l'école est déjà équipée d'un premier TNI.

Alain BOMPARD demande s'il est possible de prévoir une enveloppe pour ce type d'opération et de fonctionner par Appel à projet pour assurer une sélection équitable.

L'animateur pense que si le GAL fait le choix de dédier une enveloppe spécifique au TNI il faudra assurer un minimum de promotion et que cela va créer un effet d'aubaine et en définitive c'est des communes qui n'en ont pas forcément besoin qui vont se saisir du dispositif.

Cécile NADREAU demande si on a connaissance du taux d'équipement des écoles présentes sur le Pays Marennes Oléron ?

Plusieurs membres répondent qu'il y en a un notamment à Marennes, Saint-Pierre et Saint-Georges.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	14
AVIS EN OPPORTUNITE: DEFAVORABLE EN RAISON DE L'ABSENCE D'EFFET LEVIER ET DE LA FAIBLE NOTE.		Abstention	0
NOTATION DU PROJET : 8 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP		Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE MAIS AVIS DEFAVORABLE A L'UNANIMITE			

5. SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MARITIME NAVIGANT DE L'ASSOCIATION DES LASSES MARENNAISES ET TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE

Maitre d'ouvrage :	CIAS du bassin de Marennes
Coût total du projet :	6 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	4 800 € soit 3,8 % de la fiche « N° 5 – Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »
Objectifs :	- Engager un travail de sauvegarde du patrimoine maritime navigant local et transmettre les savoirs faire du métier de charpentier de marine en extinction.
Analyse du projet	- Projet non étudié en Comité préparatoire car plusieurs membres étaient directement concernés par le projet. - Notation du projet par l'équipe technique : 17 points

Remarques du Comité :

A la question posée par Giselle MESPLE CLOTTEAU concernant la participation du lycée de la Mer, Alain BOMPARD répond qu'il s'agit d'une autre opération. Il indique qu'ici l'idée du projet est que la mémoire ne se perde pas et qu'on puisse l'enregistrer et la transmettre.

Interrogé par François BARGAIN sur la durée des pastilles vidéos, Alain BOMPARD indique que le projet consiste à construire un bateau du début à la fin et à filmer les étapes clés pour qu'ensuite chacun puisse se l'approprier.

François BARGAIN indique être surpris par le coût total du projet (6 000 €) et demande si une fois réalisé et sur support le film aura vocation à être vendu. Alain BOMPARD répond qu'il n'a pas vocation à être vendu et indique qu'il y a d'autres enjeux : faire intervenir une télé participative pour former les jeunes et les sensibiliser au patrimoine maritime navigant pour qu'ils puissent se l'approprier (éventuellement qu'ils s'investissent à l'avenir dans ce type de projet) et donc que ce patrimoine ne se perde pas grâce à la transmission des savoir-faire aux jeunes.

François BARGAIN demande si MO-TV sera le seul partenaire sollicité. Alain BOMPARD indique que d'autres télé participatives seront sollicitées néanmoins MO-TV, étant sur le territoire, aura à priori des coûts moindres.

Cécile NADREAU indique que le GEDAR a déjà réalisé deux films avec MOTV pour des coûts similaires : le premier sur la viticulture et le second sur les écluses. Elle ajoute que le fait que le travail soit participatif engendre un effet de cohésion. En outre, le support permet d'organiser des séances de diffusion à l'Estran en revanche sa réalisation prend énormément de temps.

Alain BOMPARD précise que le travail de formation et de réalisation du support est estimé à 6 mois, auquel s'ajoutent le montage et la distribution du film.

Céline ROCHES demande ce qui a été envisagé au niveau du mode de diffusion du film. Alain BOMPARD répond que les Lasses Marennaïses collaborent avec deux autres associations (PNCM et Chantier Robert l'Eglise) pour réaliser cette vidéo. Donc au niveau de la diffusion, le support sera distribué manuellement à ces associations et leurs membres. Le support sera également diffusé au cours de sorties ou autres manifestations organisées sur l'ensemble du territoire ou au-delà (ex : le Grand Pavois).

En matière de diffusion auprès du grand public, Cécile NADREAU indique que l'association le local est très ouverte à ce genre de manifestation.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		Pour	11
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 17 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DE L'EQUIPE TECHNIQUE	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : Mickaël VALLET, Alain BOMPARD et Jean-Lou CHEMIN sont sorti de la salle le temps des délibérations et n'ont donc pas pris part au vote.

COOPERATION FRANCOPHONIE : BILAN ET PERSPECTIVES

1. « ENTRE MER ET MONTAGNE, CREER DES BOUCLES SAISONNIERES ETE-HIVER ENTRE MARENNES OLERON ET TARENTEISE VANOISE »

Eléments de présentation

- 2 territoires organisés: GAL du PMO et GAL de l'APTV
- Premiers échanges - juin 2017
- Partenaires:
 - Sollicitant du LEADER et signataires d'un accord de coopération: COBEMO, CBE d'Albertville, APTV et commune les Belleville
 - Sans LEADER: PETR du PMO, Pôle Emploi, Office du Tourisme
- Échanges techniques – délégation du PMO à APTV – octobre 2017
- Définition de la coopération – décembre 2017 à avril 2018
- Demande de subvention du COBEMO (avis favorable le 13 octobre 2017)

Actions conjointes envisagées

- Création de boucles saisonnières Tarentaise / Marennes Oléron
- Création d'un partenariat Tarentaise / Marennes Oléron sur le secteur spécifique de l'aide à la personne
- Organisation de « e-forums » sur l'emploi saisonnier

Actions locales envisagées

- Rencontre entre délégations Tarentaise Vanoise et Marennes Oléron
- Guide emploi saisonnier Marennes Oléron
- Communication Internet des offres du territoire partenaire
- Formation avant-saison pour les employés saisonniers dans les stations des Belleville (Les Menuires, Val Thorens)
- Délégation de l'APTV du 6 au 8 juin 2018 au Pays Marennes Oléron: Rencontres employeurs, échanges techniques, compréhension du territoire et signature de l'accord de coopération

Eléments du débat :

Cécile NADREAU s'interroge sur les dispositions prises pour héberger les saisonniers.

Concernant les 5 saisonniers québécois, Sylvaine COURANT répond que cette année ils seront hébergés dans deux logements mis à disposition par des Mairies et dans 3 logements payants proposés par le CLLAJ.

Mickaël VALLET indique qu'il y a par ailleurs des réflexions en cours notamment par le COBEMO sur ces aspects là (ex : plusieurs employeurs importants pourraient se coordonner pour envisager la construction/réhabilitation de logements pour saisonniers).

Sylvaine COURANT indique que ces actions de coopération mettent le doigt sur ces questions d'hébergement des saisonniers non pas uniquement chez les employeurs privés mais également au sein des collectivités.

Christian GUIGNET indique que la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif « Un, deux, toit » auprès des particuliers qui proposent aux saisonniers et/ou stagiaires des hébergements entre 10 et 12 € la nuit (hébergement et petit déjeuner inclus).

Roberto CASTILLO indique que le cycle de formation des travailleurs saisonniers se termine le 30 mars et qu'il travaille d'ores et déjà pour reconduire cette action en 2018-2020. Il évoque le fait qu'il serait intéressé pour recevoir des stagiaires québécois au sein de la formation cuisine ou des métiers de l'hôtellerie/restauration.

Mickaël VALLET propose de se rapprocher du collège communautaire du Nouveau Brunswick qui dispose d'installations de formation de cuisine.

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u>	Pour	14
• APPROUVER LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE COOPERATION « ENTRE MER ET MONTAGNE, CREER DES BOUCLES SAISONNIERES ETE-HIVER ENTRE MARENNES OLERON ET TARENTEISE VANOISE »	Abstention	0
	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

2. « FAIRE DE LA FRANCOPHONIE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT »

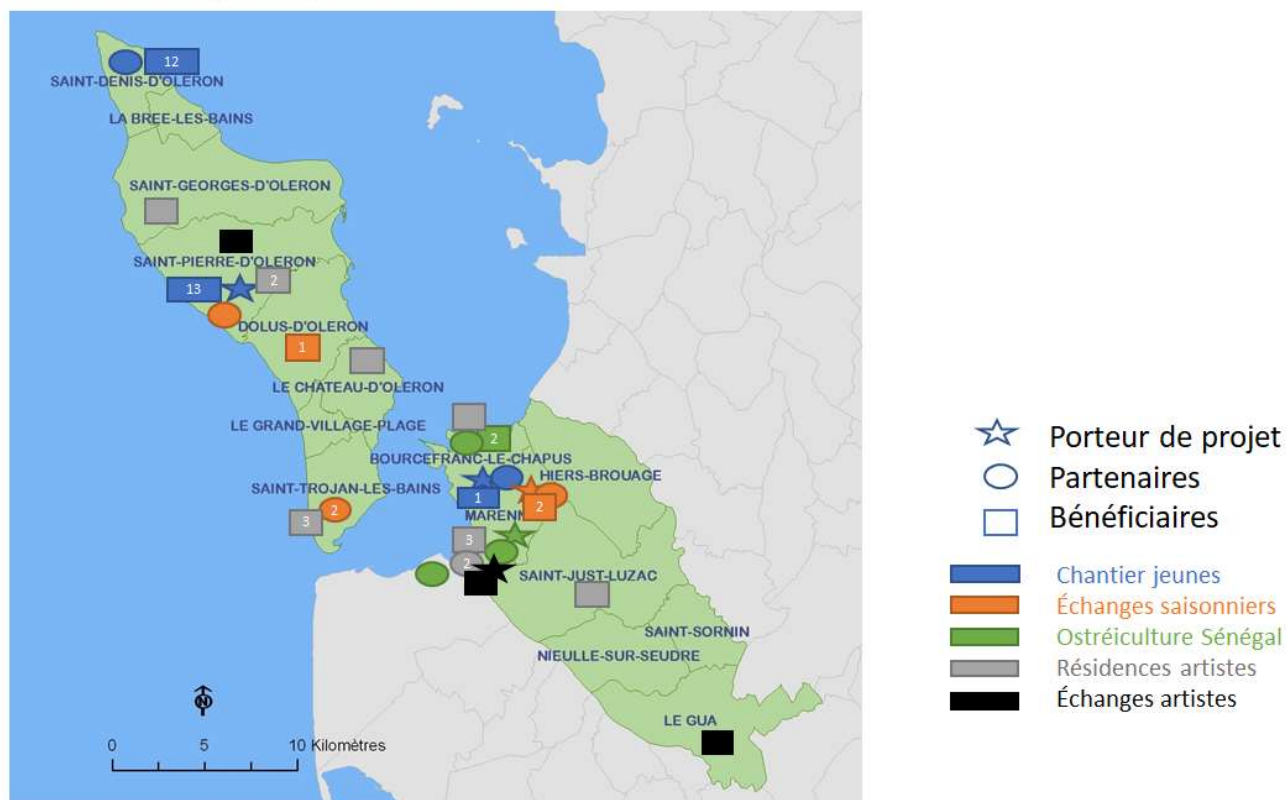
Eléments de présentation

Sylvaine COURANT fait un point d'étape sur l'accord de coopération (AC), qui va permettre de formaliser les liens avec les territoires coopérants et par la suite de programmer les dossiers en GAL et d'octroyer des subventions LEADER. Après avoir rappelé les différents signataires de l'AC, elle présente le plan d'actions.

	Marennes Oléron	Castel	Ville de Marennes	CCBM	Ile d'Orléans	Grand Caraquet	GAL Avre, Eure et Iton
Echange jeunes saisonniers	x		x		x	x	
Chantier-jeunes Francophones		x		x			x
Etude tourisme généalogique	x						x
Export vin	x					x	
Visite d'étude	x				x	x	
Forum coopération Francophone	x				x	x	x
Rapport étonnement paysage	x				x		
Résidences artistes Francophones	x				x	x	x
Echanges programmation artistique	x		x		x	x	x
Animation	x						

Ensuite, elle présente un bilan des actions entreprises en 2017.

Cartographie des actions 2016-2017



Depuis la première présentation de la stratégie autour du projet Coopération Francophonie, début 2017, le budget a été révisé/affiné. Sylvaine COURANT présente le budget prévisionnel actualisé pour la période 2015-2020, qui offre une vue d'ensemble des fonds LEADER qui peuvent être mobilisés sur les quatre axes de travail et sur l'animation. Elle explique qu'à ce jour la principale interrogation porte sur l'animation du projet et sur son financement. En effet, le Pays avait initialement sollicité le financement de l'animation via le LEADER jusqu'en juin 2018, pensant avoir le temps de susciter les actions et leur prise en main par d'autres structures publiques ou privées du territoire. Or, force est de constater que d'une part il y a encore besoin de temps d'animation et d'accompagnement pour que les choses puissent se mettre en place et d'autre part que sans le LEADER il n'y a pas d'animation. Elle propose donc, à travers une évolution de budget, de prévoir du temps d'animation qui permet de mobiliser les acteurs du territoire et donc de rendre des actions possibles.

Budget prévisionnel 2015-2020



Actions	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Sous-total			
	Coût total	LEADER consommé	Coût total	LEADER consommé	Coût total	LEADER Disponible	Coût total	LEADER Disponible	Coût total	LEADER Disponible	Coût total	LEADER Disponible	Coût total	LEADER disponible		
FAVORISER LA MOBILITE DES JEUNES: DECOUVRIR LE MONDE EN Français														100 930,24 €	37 171,37 €	
Echanges de saisonniers avec le Canada			1 600,00 €	1 280,00 €	2 826,40 €	1 356,67 €	3 750,00 €	1 200,00 €	4 000,00 €	2 400,00 €					12 176,40 €	6 236,67 €
accueil saisonnier québécois mairie de Marennes			4 109,92 €	2 465,95 €	4 109,92 €	1 480,00 €								8 219,84 €	3 945,95 €	
chantiers interterritorial et transnational			20 534,00 €	6 488,74 €	5 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	35 000,00 €	10 500,00 €				80 534,00 €	26 988,74 €	
DEVELOPPER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE FRANCOPHONE DANS LES TERRITOIRES														193 000,00 €	50 000,00 €	
Aide à la programmation francophone des festivals et autres manifestations culturelles			35 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €	6 000,00 €	35 000,00 €	4 000,00 €						105 000,00 €	20 000,00 €	
Résidence d'artistes			0,00 €	0,00 €	37 000,00 €	15 000,00 €	29 000,00 €	9 000,00 €	22 000,00 €	6 000,00 €				88 000,00 €	30 000,00 €	
VALORISER LES SPECIALITES ECONOMIQUES ET EXPLORER DES PISTES DE DEVELOPPEMENT FRANCOPHONES														10 000,00 €	6 000,00 €	
expertise tourisme et patrimoine			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			10 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €		10 000,00 €	6 000,00 €	
AMELIORER LES OUTILS DE DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ECHANGES TERRITORIAUX FRANCOPHONES														29 185,00 €	14 818,00 €	
Visite d'étude			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 125,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €		6 125,00 €	5 000,00 €	
Rapport d'étonnement paysage			0,00 €	0,00 €			16 060,00 €	4 818,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		16 060,00 €	4 818,00 €	
Rencontres - Forum			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		7 000,00 €	5 000,00 €	
Animation - Coordination	20957,89 €	15481,48 €	31 180,73 €	18 708,44 €	51 501,20 €	30 900,72 €	50 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	253 639,82 €	155 090,64 €		
Plan de communication											1 000,00 €	800,00 €		1 000,00 €	800,00 €	
TOTAL			92 424,65 €	38 943,13 €	135 437,52 €	58 737,39 €	160 810,00 €	60 018,00 €	127 125,00 €	59 900,00 €	51 000,00 €	30 800,00 €	587 755,06 €	263 880,00 €		

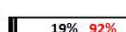
L'animateur complète en évoquant le fait qu'en fonction de la décision du Comité cela pourrait se traduire concrètement par le dépôt d'un nouveau dossier d'animation fin juin, qui serait soumis pour avis en opportunité au prochain Comité de programmation. Il ajoute que si le choix est fait de financer 30 mois d'animation complémentaires cela nécessite de revoir en profondeur la maquette financière du programme (plusieurs transferts entre fiches-action). Il ajoute également qu'il considère l'animation francophonie comme un prolongement du travail réalisé par la cellule technique LEADER.

Financement de l'animation Francophonie mi 2018 – fin 2020

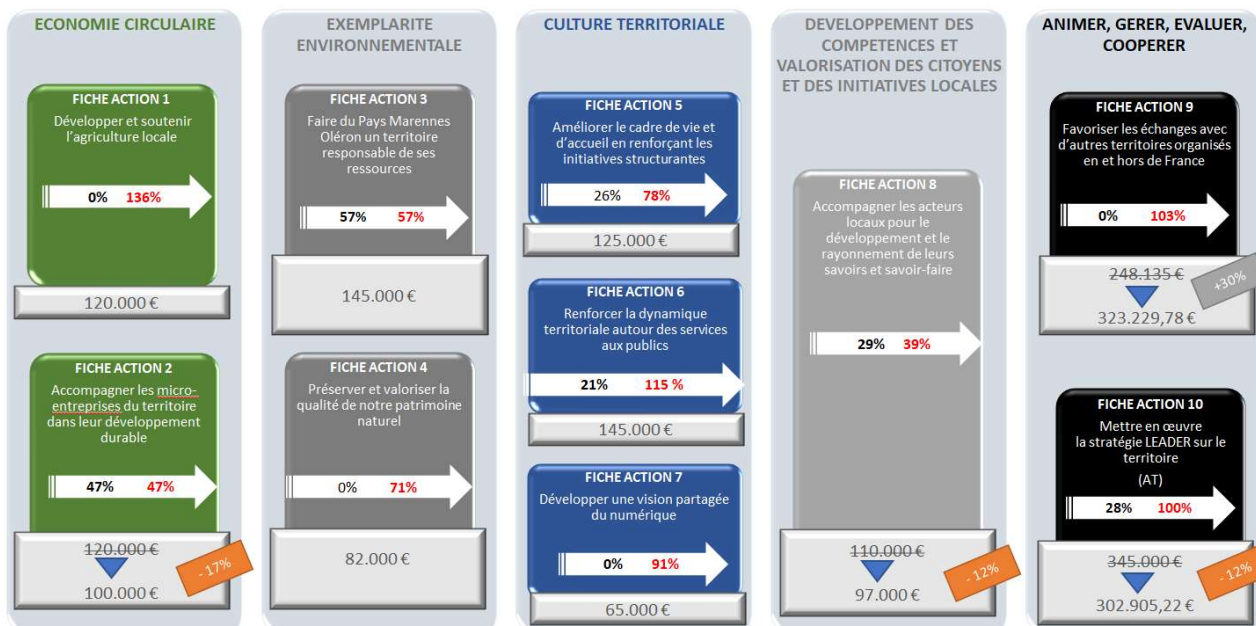


Enveloppe initiale
Enveloppe après transfert

Programmé au 11/01/2018



Consommation maximale potentielle avec les dossiers envisagés (sur la base des enveloppes après transferts envisagés)



Eléments du débat :

Pas de commentaire

SUR PROPOSITION DE L'ANIMATEUR :		Pour	13
<ul style="list-style-type: none"> • APPROUVER LA SIGNATURE ACCORD DE COOPERATION « FAIRE DE LA FRANCOPHONIE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT » • APPROUVER LE BUDGET PREVISIONNEL DE LA COOPERATION « FAIRE DE LA FRANCOPHONIE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT » • APPROUVER LES PERSPECTIVES DE TRANSFERT ENTRE FICHES-ACTIONS (PREVISIONNEL) 	Abstention	0	
	Contre	0	
	RESULTAT DU VOTE : AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

Remarque : Mickaël VALLET est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

3. « RAPPORT D'ETONNEMENT PAYSAGE »

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	9 800 € HT
Montant LEADER sollicité :	4 480 € soit 1,4% de la fiche « N°9 – Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<p>Ce projet répondrait aux objectifs généraux du projet de coopération francophone</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en exergue d'une culture commune dans les territoires coopérants - La sensibilisation des acteurs locaux sur la notion de Francophonie et ses effets sur le développement personnel et local. <p>Il vise également à l'atteinte d'objectifs plus spécifiques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimenter les réflexions sur le paysage avec les territoires partenaires - Élaborer de nouvelles pistes de coopération Francophone
Analyse du CoPrep	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de commentaire - Notation du projet : 13 points

Remarques du Comité :

Pas de commentaires

SUR PROPOSITION DE L'ANIMATEUR :		Pour	13
<ul style="list-style-type: none"> • AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE • NOTATION DU PROJET : 13 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP 	Abstention	0	
	Contre	0	
	RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE		

Remarque : Mickaël VALLET est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

4. RESIDENCES D'ARTISTES FRANCOPHONES EN MARENNES OLERON 2018-2019

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	29 000 € TTC
Montant LEADER sollicité :	9 000 € soit 2,8% de la fiche « N°9 – Coopération interterritoriale et transnationale »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et structurer l'offre culturelle en direction des jeunes ; - Fédérer les acteurs locaux culturels, éducatifs, sociaux, autour d'un projet commun ; - Développer une expérience culturelle commune avec les territoires partenaires coopérants.
Analyse du CoPrep	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de commentaire - Notation du projet : 15 points

Remarques du Comité :

Pas de commentaires

<u>SUR PROPOSITION DE L'ANIMATEUR :</u>		Pour	13
•	AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE	Abstention	0
•	NOTATION DU PROJET : 15 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Contre	0
RESULTAT DU VOTE : PROJET SELECTIONNABLE ET AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE			

Remarque : Mickaël VALLET est sorti de la salle le temps des délibérations et n'a donc pas pris part au vote.

DATES

- La prochaine réunion du Comité préparatoire se tiendra le 29 mai 2018 (lieu à confirmer selon les dossiers à traiter).
- La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le 21 juin 2018 à partir de 9h30 à la Maison des Initiatives et des Services.

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12
- Michaël SPADA, animation.leader@marennes-oleron.com ; Emilie LE ROY, e.leroy@marennes-oleron.com

Fait à Marennes, le 19 avril 2018

M. Mickaël VALLET

Président du GAL du Pays Marennes Oléron

Président du PETR du Pays Marennes Oléron